

Paris, le 2 juillet 2020

## **CNP Assurances adopte un plan de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde**

**Un an jour pour jour après la Déclaration de la place financière de Paris pour une finance verte et durable, CNP Assurances adopte un plan de sortie définitive du charbon thermique : elle s'engage pour cela à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.**

Investisseur responsable, CNP Assurances a pris ces dernières années des engagements forts pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. En 2019, CNP Assurances est devenue membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050.

Le 2 juillet 2019, la place financière de Paris s'était collectivement engagée à mettre fin à terme au financement du charbon thermique avec un calendrier global de désengagement. Un an après, CNP Assurances renforce sa politique charbon en adoptant un plan de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Afin de mettre fin progressivement au financement des entreprises impliquées dans le charbon thermique, CNP Assurances reverra à échéance régulière les critères d'exclusion de son portefeuille d'investissements. A cet effet, le Groupe annonce qu'il refuse désormais d'investir dans toute entreprise :

- disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW
- produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- ou développant de nouvelles infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique.

Compte tenu de ces annonces, la politique charbon de CNP Assurances est à ce jour la suivante :

- Atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Désinvestir dès aujourd'hui des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique
- Exclure des nouveaux investissements toute entreprise :
  - dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique
  - disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW
  - produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
  - ou développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique
- Revoir à échéance régulière les critères d'exclusion du portefeuille d'investissements
- Demander à l'ensemble des entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée en direct, de publier, d'ici 2021, un plan de désengagement du charbon thermique aligné sur une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs
- Mener une politique d'engagement actionnarial auprès des entreprises du secteur afin d'inciter celles qui développent de nouveaux projets charbon à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

*« Avec plus de 300 Md€ investis dans tous les secteurs économiques, CNP Assurances considère qu'il est de sa responsabilité de tenir compte des impacts environnementaux de ses décisions d'investissement. L'adoption d'un plan de sortie définitive du charbon thermique constitue une nouvelle étape de notre stratégie en faveur de la transition énergétique. Nous continuerons à agir pour limiter le réchauffement climatique et respecter les engagements de l'Accord de Paris », déclare Antoine Lissowski, directeur général de CNP Assurances.*

## A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

### Contacts Presse

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

Caroline Ceintrey 01 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :

